



# Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

## APPEL A CANDIDATURES

Le recteur de l'Université Cheikh Anta DIOP recrute pour le compte du Département de Biologie et d'Explorations Fonctionnelles de la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie (FMPO), **un (01) enseignant-chercheur en Bactériologie-Virologie.**

### Diplômes requis

- Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine; et
- Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) en Bactériologie-Virologie clinique, d'un Master en Microbiologie ou tout diplôme admis en équivalence et en rapport avec la spécialité.

### Missions principales

- Assurer les enseignements pratiques et/ou théoriques ;
- Participer aux programmes, projets et activités de recherche ;
- Participer à l'encadrement des étudiants ;
- Prendre part à des fonctions ou exécuter des tâches administratives en rapport avec les missions institutionnelles.

### Expériences professionnelles

- Être ancien interne des Hôpitaux ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins deux (2) semestres en Bactériologie-Virologie et des activités de recherche dans la spécialité postulée ;
- Avoir une expérience pratique dans l'encadrement des étudiants.

### Eligibilité

- Etre âgé, au plus, de 45 ans au 31 décembre 2023 ;
- Présenter un dossier complet à la date de clôture de l'appel à candidatures.

### Modalités de sélection

Le recrutement se fera après examen de dossiers et entretien avec les candidats sélectionnés.

### Lieu de dépôt, Modalités de dépôt et Date limite

Le dossier complet doit être déposé en ligne à l'adresse suivante : <https://recrutement.ucad.sn> **au plus tard le 14 février 2023 à 12h.**



## Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

### Pièces à fournir

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite adressée au Recteur de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé, daté et signé ;
- les copies légalisées des diplômes ou attestation de réussite aux diplômes (du bac au doctorat) et des relevés de notes ;
- les tirés à part des publications scientifiques avec preuves d'indexation ;
- les exemplaires de mémoires ou de thèses ;
- les justificatifs de l'expérience dans l'enseignement ;
- une copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
- un certificat de nationalité ;
- les attestations de services faits ;
- deux (02) lettres de recommandation.

Fait à Dakar, le 13 JAN 2023

**Le Recteur**

*M. M. M. M. M.*

Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
Pour le Recteur et par Ordre,  
Le Vice recteur chargé de  
l'Administration et des Finances